

PAS de Tournan-en-Brie

Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS)

Les pôles d'appui à la scolarisation (PAS) proposent des réponses rapides, simples et adaptées aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers dont les difficultés scolaires sont persistantes. Ils accompagnent à la fois les élèves et leurs familles, et soutiennent les équipes éducatives, afin de favoriser une école accessible à tous.



Les objectifs

Proposer des réponses de première intention, rapides et adaptées



Le PAS, c'est :

Un lieu d'accueil

Une réponse de premier niveau pour les élèves à besoins éducatifs particuliers

Une équipe de proximité pour les familles et les équipes pédagogiques



Le PAS, ce n'est pas :

Un lieu de diagnostic, de soin ou de réalisation de bilan au sein de l'école

Un dispositif uniquement réservé aux élèves en situation de handicap ou permettant d'obtenir des notifications spécifiques (ex: AESH)



La saisie



Fiche saisie PAS des représentants
légaux :

<https://edurl.fr/saisiepasrepresentantslegaux>



Fiche saisie PAS des élèves
majeurs :

<https://edurl.fr/saisiepaselevemajeur>



Le binôme opérationnel



Une Coordonnatrice de PAS :
CLODORE PARNOT
Maïté



Une Educatrice Spécialisée :
BRUYER
Elodie

email de contact : PAS_TOURNAN_EN_BRIE@ac-creteil.fr

PHASE 1 : Saisine du PAS

Le PAS peut être saisi par les responsables légaux, les équipes pédagogiques ou l'élève majeur en cas de difficultés persistantes et malgré les dispositifs d'aides préalablement mis en place.

La saisine s'effectue à l'aide de la fiche saisine correspondante à la personne à l'initiative de cette dernière.

PHASE 2 : Temps d'échange et d'analyse

Le coordonnateur de PAS prend tout contact nécessaire avec les parents, les responsables légaux, les directeurs d'école et chefs d'établissement pour faire un état des lieux.

Il recueille l'ensemble des informations ainsi que la nature des aides préalablement mises en place dans le Livret de Parcours Inclusif (LPI).

Il met en place les conditions d'un dialogue et accompagne dans la réflexion et les démarches.

PHASE 3 : Expertise des besoins

À l'issue de ces premiers échanges, le coordonnateur du PAS sollicite les professionnels qui peuvent être amenés à faire des temps d'observation au sein de l'établissement ou à organiser des rencontres complémentaires avec la famille.

PHASE 4 : Proposition de réponse de premier niveau à la famille

**Proposition
d'aménagements
et/ou d'adaptations**

**Matériel
Pédagogique
Adapté
(MPA)**

**Accompagnement des familles
vers les structures spécialisées**

**Soutien pédagogique
et médico social**

PHASE 5 : Bilan

L'équipe du PAS établit un bilan des adaptations et des réponses possibles.

